

ASSEMBLÉE NATIONALE
27 mars 2015

SANTÉ - (N° 2673)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2125

présenté par
M. Ferrand

ARTICLE 51

À l'alinéa 24, substituer au mot :

« ordonnances »,

le mot :

« ordonnance ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence rédactionnelle.